

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

SEANCE OUVERTE A 20 h 35

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Serge CHARTIER, M Émeric BOSSIS, M Jacques HUGON, Mme Annie VOGNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Émeric BOSSIS.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Isabelle WHELAN, Mme Catherine LIGNÉE.

Mme Isabelle WHELAN donne procuration à Mme Annie VOGNE.

Mme Catherine LIGNÉE donne procuration à M Émeric BOSSIS.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2022.

2. AMÉNAGEMENT DU SITE « FOUR DES CANADIENS »

Le maire :

- rappelle que les subventions demandées à la Préfecture, au Conseil départemental et à la Communauté de communes ont été accordées pour un total de 70 % sur la base d'un devis de 14 120 € HT ; le Conseil départemental a déjà versé 2 824 €,
- présente un devis de l'entreprise FCE qui tient compte des diverses évolutions du projet initial voulues par le Conseil municipal.
- détaille ce devis d'un montant de 11 090 € HT comportant une surface d'enrobé à la patte d'oie (chemin de Fontenette - chemin Four des Canadiens) et la mise en place de béton désactivé et de pavés autour du Four des Canadiens.

Le conseil débat de l'opportunité de planter du gazon devant le Four des Canadiens.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter le devis de l'entreprise FCE en retirant la ligne relative à la réalisation du gazon soit pour un montant de 10 415 € HT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

3. AMÉNAGEMENT DU POURTOUR DE LA FONTAINE

Le maire :

- présente le projet chiffré de l'entreprise FCE ainsi que les esquisses. Le sol est à base de pavés en grès et la fontaine est ceinturée par des blocs-marches afin de la mettre en valeur. Le devis se monte à 13 049 € HT.
- propose de demander des subventions à la Préfecture, Conseil départemental et communauté de communes selon le tableau suivant :

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Etat (DETR)	Sollicité	3 264,75 €	25 %
Conseil départemental	Sollicité	3 264,75	25 %
Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura	Sollicité	3 264,75	25 %
Sous-total		9 794,25 €	
Autofinancement		3 264,75 €	25 %
Coût HT Prévisionnel		13 059 €	

Après débat, le conseil municipal approuve à la majorité (6 voix pour et 1 contre (M Émeric BOSSIS)) la proposition de demande de subventions à la Préfecture, au Conseil départemental et à la Communauté de communes sur les bases du devis de l'entreprise FCE d'un montant de 13 059 € HT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

4. AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE DU BÂTIMENT MAIRIE

Le maire :

- déclare que les demandes de subventions adressées au Conseil départemental et à la communauté de communes ont été refusées,
- propose de demander une subvention de 30 % à la Préfecture sur la base du devis de l'entreprise QUIRICO SULIVAN d'un montant de 6 140 € HT.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) la proposition de demande de subvention à la Préfecture de 30 % sur la base du devis de l'entreprise QUIRICO SULIVAN d'un montant de 6 140 € HT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

5. AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BOULES

Le maire :

- propose d'équiper en rondins les 2 côtés du terrain de boules qui n'en sont pas dotés.
- présente les devis des entreprises :
 - JM DOLE pour 1 140 € HT sans nettoyage du terrain,
 - M MELIN pour 1 100,95 € HT avec nettoyage du terrain.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter le devis de l'entreprise MELIN pour un montant de 1 100,95 € HT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

6. MESURES INCITATIVES Á LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le maire présente le diaporama du Sictom relatif aux mesures incitatives à la réduction des déchets.

- La redevance incitative sera effective le 1^{er} janvier 2024.
- La facture sera adressée par la communauté de communes à chaque foyer.
- Un conteneur aérien remplacera les 5 bacs collectifs gris d'ordures ménagères. Ce conteneur sera équipé d'un lecteur de badge permettant de déposer les sacs d'ordures ménagères.

- Chaque foyer sera doté d'un badge permettant de déposer les sacs d'ordures ménagères dans le conteneur aérien.
- La redevance comprendra une part fixe incluant 42 dépôts et une part variable à partir du 43^{ème} dépôt.

Le Sictom demande de choisir entre un conteneur aérien et un conteneur semi enterré dont le coût de génie civil serait à la charge de la commune (3 000 €).

Après débat, le conseil municipal choisit à l'unanimité la mise en place d'un conteneur aérien.

7. CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Suite au volontariat de M Nicolas BOOS, le maire fait connaitre qu'il sera désigné par arrêté comme correspondant incendie et secours de la commune.

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PORTANT SUR LA CCCNJ

Le maire présente la synthèse du rapport de la chambre régionale des comptes qui :

- donne un historique et la situation du périmètre de la CCCNJ,
- met l'accent sur le caractère perfectible de la gouvernance,
- constate que la CCCNJ privilégie le pragmatisme à la planification.

Un débat s'instaure sur les points présentés.

9. GESTION DES PARCELLES FORESTIÈRES COMMUNALES

91. Régime forestier des parcelles A 56 et B 22

La commune a acquis les parcelles forestières A 56 (Champ du Poirier de 0,5450 ha) et B 22 (Combe Bernard de 0,8360 ha). M. Nicolas BOOS propose de demander l'application du régime forestier pour ces 2 parcelles (1,3810 ha). La surface cadastrale des parcelles forestières communales sera alors de 39 ha 78 a 99 ca.

Après débat, le Conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) la demande d'application du régime forestier aux parcelles A 56 et B 22 et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

92. Affouage

M Nicolas BOOS propose d'organiser un affouage 2022 - 2023 car il existe des possibilités de constituer des lots.

Après débat, le conseil se prononce pour l'organisation d'un affouage pour la période 2022 - 2023. Les habitants intéressés se feront connaitre à la mairie pour le 10 octobre 2022.

93. Parcelle 7

M Nicolas BOOS attire l'attention du Conseil sur la situation des arbres en parcelle 7 : beaucoup présentent un aspect dégradé dû à la sécheresse ou aux scolytes. Il propose une coupe radicale dans cette parcelle.

La mairie saisira le représentant de l'ONF.

10. SITE INTERNET

M Nicolas BOOS présente le devis de la société JORDEL MÉDIAS.

- Création et mise en place du site : 1 600 € HT
- Maintenance et surveillance : 420 € / an HT

Après débat, le Conseil municipal décide de reporter sa décision au prochain conseil municipal.

11. INFORMATIONS

111. Inauguration du bureau « France Service

Un bureau de « France service » sera inauguré mardi 27 septembre à Champagnole, 28 rue Baronne Delort.

L'objectif est de permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics du quotidien dans un lieu unique : réaliser sa demande de carte grise, remplir sa déclaration de revenus pour les impôts sur internet ou encore effectuer sa demande d'APL...

112. Soirée Formapi

L'organisme FORMAPI est un acteur majeur de la formation des jeunes en Bourgogne Franche-Comté, notamment dans les domaines du sport et de l'animation.

Une soirée de gala, avec remise des diplômes se déroulera jeudi 6 octobre 2022 à 19h30 à la salle Léo Lagrange à Champagnole.

Cette soirée sera placée sous le parrainage de QUENTIN FILLON-MAILLET, double Champion du Monde.

113. Passage voitures anciennes

L'association « Autorétroloisirs » organise une balade en voitures anciennes (20 véhicules) samedi 8 octobre 2022. Notre commune se trouve sur l'itinéraire de cette balade.

114. Tarif des repas à la cantine de l'Ecole de la Fresse

Le repas est actuellement à 5,5 € et devrait passer à 6 €.

Le maire estime que, comparativement à d'autres communes comme Champagnole, le Sivos devrait offrir un tarif moins élevé. Cette position sera défendue à la prochaine réunion du Sivos.

115. Manifestation pour Madame Hélène SASSARD

Madame Hélène SASSARD sera centenaire le 18 octobre 2022. Le Maire propose d'organiser une manifestation un jour de la dernière semaine d'octobre car Mme SASSARD sera présente au Moutoux. Il s'agirait d'organiser un rassemblement à la mairie à 16h30 autour d'un gâteau.

Après débat, le Conseil approuve cette proposition.

116. Opération « Brioches »

Elle aura lieu du 3 au 9 octobre 2022. Placée sous l'égide de l'Association de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et leurs Amis (APEI), la commune s'est engagée à vendre 21 brioches. Il est demandé de réserver un bon accueil aux membres du Conseil municipal qui vous solliciteront.

117. État civil

Depuis la semaine dernière, la commune est heureuse de compter parmi sa population un habitant supplémentaire, le nouveau-né Siméon BOSSIS

118. Opération « Nettoyons la nature »

Cette manifestation s'est déroulée le 24 septembre 2022. Elle a permis de nettoyer la cave et le grenier de la mairie et les abords de la voirie communale. Les participants sont remerciés en particulier les jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.



Le Maire
Jacques HUGON